

VIOLENCE ET HARCELEMENT DANS LE MONDE DU TRAVAIL

En nous servant des thèmes des Congrès mondiaux successifs d'UNI Global Union, nous invitons les employeurs, les syndicats et d'autres organisations à nous faire part de leur engagement à combattre la violence et le harcèlement affectant le monde du travail.

Violence et harcèlement

La violence et le harcèlement sont un éventail de comportements et de pratiques inacceptables qui peuvent se produire dans le monde du travail.

Etant donné que cette question suscite une attention croissante, les spécialistes en sécurité du travail et autres analystes se sont accordés à dire que pour répondre à la violence au travail, l'attention devait être portée au-delà de l'attaque physique. Les homicides et autres agressions physiques font partie d'un éventail qui comprend également la violence domestique, la traque, les menaces, le harcèlement, les brimades, la violence psychologique, l'intimidation et autres conduites engendrant l'anxiété, la peur et un climat de méfiance sur le lieu de travail. Tous ces éléments font partie du problème de la violence au travail. Les programmes de prévention qui ne tiennent pas compte du harcèlement sous toutes ses formes et dans toutes ses menaces sont peu susceptibles d'être efficaces (Ministère de la justice des Etats-Unis, 2004, page 13).

Les cadres dirigeants, les collègues et les clients peuvent en être les auteurs.

Violence affectant les personnes au travail

La violence, telle que la violence domestique, peut poursuivre des personnes au travail et avoir une incidence sur elles, leurs collègues et leur employeur.

NIVEAUX D'ENGAGEMENT

Les exemples donnés dans les catégories ci-dessous indiquent les mesures prises pour que la vie professionnelle puisse se dérouler dans un environnement exempt de peur et d'intimidation.

IMAGINE

<i>Violence et harcèlement</i>	Des politiques indiquent clairement que la violence et le harcèlement au travail sont inacceptables
<i>Violence qui affecte le monde du travail</i>	Vous subissez de la violence domestique et nous comprenons que cela peut vous suivre au travail et avoir une incidence sur vous et vos collègues. Nous abordons ce problème avec bienveillance

ALLER DE L'AVANT – ou Prochaine étape après Imagine

<i>Violence et harcèlement</i>	Des politiques et procédures nous aident à mettre fin à la violence et au harcèlement au travail
	Nous promouvons et avons de la diversité sur le lieu de travail, tout comme des politiques fortes d'égalité et de non discrimination.
	Nous nous engageons à établir des rapports et procédures sécurisés qui vous protégeront contre la victimisation
<i>Violence qui affecte le monde du travail</i>	Votre travail est à l'abri si la violence domestique n'a aucun impact au travail

AVEC VOUS - prochaine étape après Imagine et Aller de l'avant

<i>Violence et harcèlement</i>	Des politiques et procédures traitent des comportements des employés et des clients, en nous aidant à mettre fin à la violence et au harcèlement au travail
	La prévention et le soutien sont des éléments clés de nos politiques
	Nous reconnaissons l'importance de la négociation collective pour prévenir la violence et le harcèlement
	Nous encourageons nos fournisseurs à avoir des politiques et procédures efficaces pour combattre la violence et le harcèlement
<i>Violence qui affecte le monde du travail</i>	Si vous subissez une forme ou l'autre de violence externe, nous vous soutiendrons. En cas de violence domestique, nous vous apporterons un soutien, par ex. orientation vers les services de soutien, congé non payé pour régler des questions juridiques, de santé, de garde des enfants et d'éducation, etc.

RENDONS-LE POSSIBLE - Etape suivante après Imagine, Aller de l'avant et Avec vous

<i>Violence et harcèlement</i>	Nous évaluons les facteurs de risque liés à votre travail et avons des mesures pratiques pour vous aider à vous protéger
	Nous nous engageons auprès des fournisseurs tout au long de la chaîne d'approvisionnement pour obtenir la tolérance zéro en matière de violence et de harcèlement.
	A mesure que le travail change (par ex. numérisation, intensification, etc.), nous nous engageons à évaluer les impacts et à aborder tout problème qui surgit.
<i>Violence qui affecte le monde du travail</i>	Si vous subissez de la violence domestique, nous vous accorderons un congé payé pour vous permettre d'accéder aux services de soutien, pour régler des problèmes juridiques, de santé, de garde des enfants, d'éducation, etc.

Utilisation de l'information

UNI aimerait divulguer le niveau d'engagement de votre entreprise, syndicat ou organisation, en affichant votre logo aux côtés de ceux des autres organisations qui ont le même niveau d'engagement.

Nous voulons montrer que la vaste majorité des employeurs ont des politiques et procédures efficaces pour combattre la violence et le harcèlement, et encourager ainsi les indécis à suivre le bon exemple que vous donnez.

Veuillez répondre à UNI, en nous communiquant le niveau d'engagement de votre entreprise. Merci.

Informations complémentaires sur la violence, comme la violence domestique, affectant les personnes au travail

La violence domestique peut affecter la performance et la présence d'un employé ainsi que réduire la productivité. La violence poursuit souvent l'employé au travail, par exemple via des courriers électroniques et des appels téléphoniques. L'auteur peut également venir sur le lieu de travail et se montrer violent à l'égard de toute personne rencontrée.

Le travail est souvent l'endroit le plus sûr pour accéder à des services de soutien.

Le fait de conserver des victimes de violence domestique en emploi salarié leur donne une indépendance économique qui leur permet de décider de changements de vie pour se mettre, elles et leur famille, à l'abri.

POLITIQUES ET PROCÉDURES

Vous trouverez des politiques et procédures modèles sur le site d'UNI
(<http://en.breakingthecircle.org/>)